

Note d'information PPA – 07/05/2019

Nous vous prions de trouver ci-joint le troisième point d'information concernant la Peste Porcine africaine.

A retenir :

- 766 cas sont dénombrés en Belgique et le zonage s'est étendu suite à découverte de cadavres dans le Nord de la zone surveillée

La situation reste stable en Europe mais les cas se propagent toujours en Asie notamment en Mongolie et au Vietnam.

-En France, plus de 300 sangliers ont été testés tous négatifs ; Le zonage dans le Grand Est a évolué avec une zone d'observation et une zone blanche, proche de l'ancienne zone d'observation renforcée et visant le dépeuplement des sangliers et la restriction d'activité humaine pour créer une zone tampon avec la Belgique. La clôture de la zone blanche est terminée ; 50 à 100 sangliers seraient encore présents dans cette zone.

L'ensemble des élevages en zone blanche sont à jour au niveau biosécurité ou ont dépeuplé à l'exception d'un seul considéré comme étant à risque faible ;

L'arrêté ministériel sur la biosécurité en élevage de suidés a évolué et prévoit une délimitation « physique » (clôture) de la zone professionnelle d'élevage pour toutes les zones réglementées et d'application immédiate ;il précise aussi :

-les mesures à mettre en œuvre à la suite de la confirmation d'un cas de PPA dans la faune sauvage en France,

-les modalités de gestion d'un foyer de peste porcine en élevages de suidés ;

-l'arrêté ministériel précisant la réglementation sur le transport des suidés vivants à respecter.